

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**OUVRIER TAPISSIER – GARNISSEUR : TRAVAUX  
PRATIQUES - APPROFONDISSEMENT**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 614203U11D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11/04/2005,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# OUVRIER TAPISSIER – GARNISSEUR : TRAVAUX PRATIQUES - APPROFONDISSEMENT

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, dans le respect du Code du Bien - être au Travail et en respectant les techniques de démontage et de dégarnissage de sièges,

- ◆ de définir la marche à suivre pour la réalisation du garnissage d'un fauteuil « Voltaire » ;
- ◆ de décrire la finition des sièges à bois recouvert (16<sup>ème</sup>-17<sup>ème</sup> s.) et la technique de confection des coussins simples ;
- ◆ de réaliser des exercices de galonnage, de cloutage et de piquage ;
- ◆ de réaliser le garnissage d'un fauteuil « Voltaire » en justifiant le choix de l'outillage, des matières et des techniques mises en œuvre.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

*pour une situation concrète,*

*en respectant les consignes et en utilisant les documents et les dossiers mis à sa disposition,*

- ◆ de préparer et de justifier le choix des matières, des accessoires et de l'outillage à utiliser ;
- ◆ de décrire et de justifier le choix d'une technique de réalisation du garnissage d'un dossier, d'un fond de chaise à ressorts et du fauteuil « Cabriolet » ;
- ◆ de réaliser :
  - ◆ un dossier piqué,
  - ◆ un fond de chaise à ressorts,
  - ◆ le garnissage d'un fauteuil « Cabriolet ».

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : TRAVAUX PRATIQUES DE BASE » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie	CT	J	32
Ouvrier tapissier – garnisseur : Travaux pratiques - Approfondissement	PP	C	192
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	56
Total des périodes			280

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Technologie

L'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation concrète de la spécialité,  
en utilisant les termes de métier corrects et les normes professionnelles,*

- ◆ d'identifier, de choisir judicieusement en fonction du travail à réaliser et d'entretenir les différents outils utilisés lors du garnissage de sièges ;
- ◆ d'établir un croquis de débitage de tissus unis ;
- ◆ de décrire la technique de garnissage à « cuvette » ;
- ◆ de décrire les guindages en croisillons et à double corde (à la française) ;
- ◆ de décrire et de justifier la marche à suivre pour réaliser le garnissage du fauteuil « Voltaire » ;
- ◆ de décrire la finition des sièges à bois recouvert (16<sup>ème</sup> -17<sup>ème</sup> s.) ;
- ◆ de décrire la technique de confection des coussins simples.

### 4.2. Travaux pratiques - approfondissement

L'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation concrète de la spécialité,  
dans le respect du Code du Bien - être au Travail et des mesures de sécurité  
et en utilisant les termes de métier corrects et les normes,*

- ◆ d'évaluer l'équilibre de la surface et du futur guindage ;
- ◆ de réaliser le guindage en croisillon ;
- ◆ de garnir un fauteuil « Voltaire » ;
- ◆ de piquer en tenant compte du style du siège (piqûres à point échelle, piquûres à point avant ou arrière, cachées ou apparentes, nouées ou non nouées, piquûres en lame de couteau) ;
- ◆ de mettre en blanc :
  - ◆ en refaçonnant des lacets sur la pelote,
  - ◆ en remettant du crin animal,
  - ◆ en posant et en fixant le calicot,

- ◆ en répartissant le crin, en assurant le bombé éventuel, en appointant ou en clouant la toile sur la ceinture, en crantant, en cousant, ... ;
- ◆ de mettre en blanc :
  - ◆ en refaçonnant des lacets sur la pelote,
  - ◆ en remettant du crin végétal et une couche d'ouate,
  - ◆ en posant et en fixant le calicot,
  - ◆ en appointant ou en clouant la toile sur la ceinture, en crantant, en cousant, ... ;
- ◆ de couvrir en appliquant la technique de pose et de tension du tissu dans le respect du fil droit, du sens du tissu, des divers crantages ;
- ◆ de finir le siège :
  - ◆ en posant du galon décoratif (collé, finetté, clouté, cousu) ,
  - ◆ en choisissant un type de cloutage,
  - ◆ en posant et en cousant le passepoil, les passementeries, les volants, les franges ;
- ◆ d'appliquer les techniques de l'anglaisage, du parementage, de demi-jonc, de fixation des plaquettes, de couverture empochée ;
- ◆ de confectionner des coussins simples.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*pour une situation concrète,*

*en respectant les consignes et en utilisant les documents et les dossiers mis à sa disposition,*

- ◆ de justifier le choix de l'outillage, des matières et des techniques mises en œuvre ;
- ◆ de décrire la finition des sièges à bois recouvert ;
- ◆ de décrire la technique de confection des coussins simples ;
- ◆ de décrire et de justifier la marche à suivre pour le garnissage d'un fauteuil « Voltaire » ;
- ◆ de réaliser :
  - ◆ un coussin simple,
  - ◆ le garnissage d'un fauteuil « Voltaire ».

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le respect du temps alloué,
- ◆ la précision du vocabulaire technique employé,
- ◆ la qualité et de l'esthétique du travail effectué.

## 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle en tant que tapissier – garnisseur.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques, il est recommandé de ne pas mettre plus de deux étudiants par poste de travail.